

Compte rendu

Atelier « Plaidoyer citoyen, moteur de transformation des politiques locales »

Rencontres de la transition énergétique – Enercoop PACA, EP, CLER, Nef

Marseille – 19 mai 2017

2 sessions – Charlotte IZARD, Réseau Action Climat

PPT support de l'atelier en ligne [ici](#).

Pourquoi cibler les collectivités pour accélérer la transition énergétique ?

Prenons l'exemple de l'alimentation : à l'échelle individuelle, nous faisons des efforts dans nos choix de consommations (locale, de saison, bio...) ; puis de manière collective nous pouvons aussi créer ou adhérer à une AMAP, afin d'être plus nombreux dans cette transition. Pour autant, afin d'**accélérer la transition et « changer d'échelle »**, cibler l'échelle de la collectivité afin de faire en sorte que les cantines s'approvisionnent en bio, local, de saison aura un impact considérable !

Les collectivités ont une **responsabilité directe sur 15% des émissions de GES nationales** (leur patrimoine) ... et une **responsabilité indirecte sur 50% de ces émissions** ! (Impacts des décisions en matière d'urbanisme, de transports etc). En août 2015, la loi NOTRe et la loi TECV ont accordé d'importantes **compétences en matière de climat aux collectivités**, notamment aux intercommunalités et régions¹.

L'atelier visait à clarifier les compétences des intercommunalités liées au climat (développement des EnR, maîtrise de l'énergie, transports, alimentation, déchets, aménagement...), et à passer en revue une série de mesures qu'il est possible de demander à son élu (notamment en faisant le lien avec des campagnes portées par des réseaux associatifs.). Dans une seconde partie, des retours d'expériences de plaidoyer local ont été partagés, afin que des méthodes afin de légitimer son groupe local, s'impliquer dans les processus de concertation des collectivités, pousser ses demandes auprès des élus, et contribuer à accélérer la transition en s'appuyant sur les politiques publiques locales.

Synthèses des échanges sur la partie « plaidoyer » :

Rapport à l'élu :

- Il est possible **d'interpeller** ses élus (permanence d'élus, demande de RDV), aussi bien en tant que citoyen que en tant qu'association / collectif local : pour autant, plus le collectif sera important en termes de nombre et de **rapport de force**, plus il sera **légitime** à proposer des projets et les faire mettre en œuvre.
- **Importance de l'analyse des jeux d'acteurs** locaux afin de bien identifier ses cibles : parfois, l'élu en charge de la thématique sur laquelle on souhaite intervenir

¹ Voir <http://rac-f.org/Nouvelles-competences-climat-energie-des-collectivites-territoriales>

n'est pas le plus pertinent (penser à passer par un élu en charge de la démocratie, ou un élu plus influent)

- Importance de la **posture constructive** dans les rapports aux élus : arriver en RDV avec un projet alternatif, des propositions bien argumentées (voire chiffrées) est plus convainquant que la contestation sans construction.
- La « **preuve par l'exemple** » et le « **dialogue entre pairs** » fonctionne plutôt bien : partage d'un projet où des citoyens ont amené des élus visiter des coopératives EnR : sur les 10 élus, 4 ont pris des parts dans la coopérative.
- **En cas d'échec du plaidoyer : à conjuguer avec des actions, des mobilisations** : exemple de Bizi ! au Pays Basque et d'un collectif lyonnais ayant tracés des tronçons de pistes cyclables dans la ville face à l'absence de réponses des pouvoirs publics quant à la création d'un réseau cyclable. Les habitants se sont mis à utiliser ces bouts de pistes, et ont ensuite demandé aux élus de finir ce tracé.

S'impliquer :

- Dans les **concertations** existantes (autour des plans climat, des documents d'urbanisme...), car ce sont des espaces ouverts où l'avis citoyen est demandé. Bien que les concertations soient souvent imparfaites, elles permettent de « mettre un pied » dans le dialogue sur les politiques publiques.
- Passer par des **instances existantes** : exemple des conseils de développement, conseils de la transition, ou autre instance de gouvernance partagée créée par les collectivités.
- **Impliquer le plus largement possible** : en mobilisant des citoyens (via des pétitions, des manifestes), en utilisant la presse locale...
- **Créer des alliances** : avec d'autres associations, collectifs et entreprises (en pensant large, en faisant le lien avec les cobénéficiaires : santé, emplois, etc) ; mais aussi en passant par des associations « têtes de réseau » qui peuvent aider à structurer le plaidoyer.

Aller + loin :

- Le Pacte de la Transition : 1 fiche pour chacune des 15 actions : www.transitioncitoyenne.org/pacte-de-la-transition
- La boîte à outils pour les Municipales, de Bizi! www.bizimugi.eu/bopa
- L'outil Climat Pratic (RAC, ADEME) www.climat-pratic.fr
- Démarche Cit'ergie <http://www.citergie.ademe.fr/>
- La Convention des maires http://www.conventiondesmaires.eu/index_fr.html
- Territoires à énergie positive « TEPOS » animés par le CLER <http://www.territoires-energie-positive.fr/>
- Publication du RAC sur les nouvelles compétences climat-énergie des collectivités <http://rac-f.org/Nouvelles-competences-climat-energie-des-collectivites-territoriales>
- Un outil, si besoin : CitizenCase, financement participatif des recours en justice pour l'environnement <http://citizencase.org/>